Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_411-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/411
DU 29 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 25
Nombre de votants..... 28

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du vingt-deux avril deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, Bruno L'HER adjoints au Maire.
Patricia SOUHARD, Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Philippe ARMAND, Nelly BELLEC, Marc PISIGO, Claude CADIO, Christiane RIBES, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Michaël MALLE, Emilie PETIT, Pierre-Nicolas GOUGEON, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Alexandre GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents :
Patrick ROLLAND qui a donné pouvoir à Christine LE GOUËF
Cindy JACQUET qui a donné pouvoir à Chantal VÉDRUNES
Gaël LERAY qui a donné pouvoir à Philippe ARMAND
Catherine HERBIN - WAREMBOURG

Secrétaire de séance :
Caroline BERNE

OBJET : Affectation du résultat du budget communal de l'année 2025

Rapporteur : Philippe CORDON, adjoint aux finances

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 11 février 2026 ;

VU la délibération n° 26/410 validant le compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2025 du budget principal de la commune ;

CONSIDERANT que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du CFU et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du CFU.

Compte tenu de la bonne gestion des finances de la commune, la situation financière 2025 fait apparaitre un excédent financier qui sera utilisé pour couvrir les dépenses prévisionnelles en investissement de l'année N+1.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_411-DE

Compte tenu que les résultats doivent être prioritairement affectés au besoin de financement de la section d'investissement constitué du solde d'exécution corrigé des restes à réaliser (article R2311-11 du CGCT) ;

- Total à affecter .....3 820 057.40 €
- Besoin de financement 2025 de la section d'investissement (résultat + RAR..... -914 480.39 €

Suite aux résultats du CFU 2025 et conformément aux textes cités en référence, il convient d'affecter le résultat à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2026, pour un montant total de 914 480.39 €. Le solde de 2 905 577.01 € sera affecté en report à nouveau en recettes de fonctionnement (chapitre 002).

Le Conseil municipal est invité à :

- **AFFECTER** l'excédent de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement du BP 2026 pour un montant total de 914 480.39 € ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 29 avril 2026

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)